



46A, Route de Metz BP 40044
57101 THIONVILLE Cedex
☎ 03 82 82 84 84 ☎ 09 50 34 59 75
bcthionville@free.fr

REGLEMENT INTERIEUR

Octobre 2013

OBJET

Compléter et préciser les dispositions prévues aux statuts, définir le bon fonctionnement du CLUB au quotidien et dans un certain nombre de domaines particuliers dans un souci d'éthique et de courtoisie.

SAVOIR VIVRE & COURTOISIE

Les lois du savoir vivre et de la courtoisie priment les lois du bridge.

Tous les membres du club se doivent:

- d'avoir une tenue de table correcte
- de respecter les horaires de tournoi, (arriver $\frac{1}{4}$ d'heure en avance ou téléphoner).
- d'éviter à la table des discussions qui occasionnent retard et désorganisation.

En cas de présence d'un joueur de passage, les membres du Club, le meneur de tournoi et les membres du Comité en priorité, l'accueilleront dans le meilleur esprit et lui rechercheront un partenaire.

TOURNOIS & ARBITRES

La responsabilité de la conduite d'un tournoi va de l'inscription à la diffusion des résultats, toutefois, la distribution des étuis, leur ramassage et autres petites tâches ne sont pas du ressort unique du meneur de tournoi, aide et bonne volonté sont les bienvenues.

Dans les tournois, le rôle de l'arbitre est autant de faire respecter les règles du bridge que son éthique. Il n'aura pas la même attitude à l'égard d'un joueur chevronné qu'à l'égard d'un débutant.

On ne s'arbitre pas soi-même, appeler l'arbitre n'est pas un acte agressif. L'arbitre n'est pas là uniquement pour appliquer des sanctions, il doit rétablir le calme et faire respecter les droits de chacun.

La tenue de table d'un joueur doit être d'autant plus rigoureuse que son expérience et son indice sont élevés.

En tournoi, on ne discute d'une donne qu'à la fin du tour. Le "donneur" de la donne suivante est tenu d'ouvrir rapidement les enchères pour faire cesser la discussion portant sur la donne précédente.

Le responsable du tournoi peut demander qu'une donne soit jouée en fin de tournoi et appliquer une sanction en cas de retard répétitif.

Les joueurs se doivent respect et courtoisie. Ils doivent être silencieux et éviter toute manifestation pouvant donner lieu à interprétation.

Ces consignes sont également valables pour les parties libres qui devraient être considérées comme un entraînement et non comme une fin en soi, elles sont ouvertes à tous par droit, six joueurs par table devant être acceptés.

VIE QUOTIDIENNE DU CLUB

Les horaires des tournois, les cotisations et droits de tables sont affichés en début de saison « bridge »

La saison « FFB bridge » s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin.

La saison associative du club du 1^{er} septembre au 31 août.

L'affichage ne concerne que le bridge, **tout** le bridge et rien que le bridge.

Seul le Comité peut accorder une dérogation après étude du sujet.

Nos amis les animaux restent à l'extérieur du club.

Tous les locaux du Club sont des espaces **NON FUMEUR**

L'ECOLE DE BRIDGE

Les cours ne peuvent être dispensés que par des enseignants agréés par le Comité.

Le Comité met à disposition des enseignants le petit matériel pédagogique nécessaire à leurs cours, veille à la cohérence de l'enseignement d'une année à l'autre et à l'application des recommandations de la FFB.

La répartition des cours et leurs horaires sont déterminés entre le Comité et les enseignants.

Les enseignants soumettront leur programme au Comité qui pourra leur demander un rapport en fin de trimestre.

